



Etablissement :

COLLEGE Adrienne Bolland
245 Avenue Aimé Césaire
31660 BESSIERES
Tél : 05.61.11.16.70
Mail : 0312799z@ac-toulouse.fr
Chef d'établissement : Mme LE GALL Isabelle

PPMS

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

En cas de risque majeur.

Consignes et informations à l'attention des Parents

Avec rappel des consignes aux élèves



INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Merci de les respecter.

*La sécurité de tous dépend
du comportement
de chacun.*

RAPPEL DES CONSIGNES DONNÉES AUX ELEVES

Si vous entendez le signal sonore de mise à l'abri :

NE SORTEZ PAS

Abritez-vous dans un bâtiment, écoutez et respectez les consignes des adultes.

NE TELEPHONEZ PAS

Éteignez vos portables pour laisser libre le réseau pour les services de secours.

PATIENTEZ DANS LE CALME ET DANS LA DISCIPLINE

Afin d'éviter une forte consommation de dioxygène (O₂) et une montée de température désagréable.

Si besoin

AIDEZ VOS CAMARADES.

Transmettez sans retard aux adultes toute anomalie constatée ;

Proposez vos services auprès du correspondant adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous ;

*La réussite de ce plan dépend
de votre civisme.*

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.

CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITANT LA MISE EN SURETE :

DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE

RESTEZ OU REGAGNEZ

- * *Un bâtiment en dur*



NE SORTEZ PAS, N'ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT

- * Vous mettriez votre vie et la sienne en danger,
- * Vous gêneriez les déplacements des services de secours.
- * Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.



NE TELEPHONEZ PAS

- * Laissez libre le réseau pour les services de secours.



INFORMATION

- * Les informations sur le suivi de la situation de crise sont disponibles de façon officielle sur :
 - France Inter : FM 88.10
 - Toulouse FM : FM 92.60
 - France Info : FM 105.5
- * Prévoyez un poste récepteur à piles



Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.

Types de risques majeurs :

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- ↪ Risques naturels liés à la météo type : tempête, vent violent,...
- ↪ Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,...
- ↪ Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

Il existe aussi un autre risque : « attentat –intrusion » : protocole différent

L'alerte :

- * Alerte et fin d'alerte :

En cas de risque, l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le principal du collège.

- * France Inter (FM89.4 ou FM 87.9) est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.
- * Le déroulement du plan de crise est coordonné par le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

La mise en sûreté :

- * -Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique une Trousse de Première Urgence est à disposition.

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- * Moyens humains :

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.